

## Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

| Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées | Code postal ou code Insee | Nom de la commune |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|
| 7 à 9, rue Marie Debos - Cadastre Section J n°39                  | 92120                     | MONTRouGE         |

**Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS\*** oui ☐ non ☒

prescrit<sup>(1)</sup> ☐ ou anticipé<sup>(2)</sup> ☐ ou approuvé<sup>(3)</sup> ☐ ou approuvé et en cours de révision<sup>(4)</sup> ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **NATURELS\*\*** oui ☐ non ☐

prescrit<sup>(1)</sup> ☐ ou anticipé<sup>(2)</sup> ☐ ou approuvé<sup>(3)</sup> ☐ ou approuvé et en cours de révision<sup>(4)</sup> ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS\*** oui ☐ non ☒

prescrit<sup>(1)</sup> ☐ ou anticipé<sup>(2)</sup> ☐ ou approuvé<sup>(3)</sup> ☐ ou approuvé et en cours de révision<sup>(4)</sup> ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES\*** oui ☐ non ☒

prescrit<sup>(1)</sup> ☐ ou approuvé<sup>(3)</sup> ☐ ou approuvé et en cours de révision<sup>(4)</sup> ☐ date

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à : effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription : oui ☐ non ☐

- si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location<sup>(5)</sup> oui ☐ non ☐

\* Vérifiez sur [www.erial.georisques.gouv.fr](http://www.erial.georisques.gouv.fr) l'état actualisé de votre plan de prévention des risques (PPRN/PPRM/PPRT)

\*\* à compléter si le bien est concerné par plusieurs PPRN

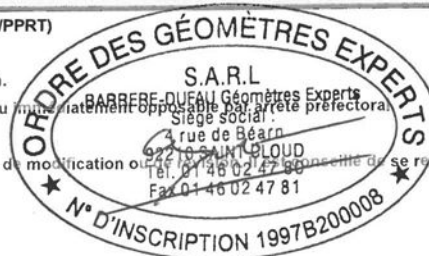
(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de mise à jour. Pour plus d'informations, consultez le site [www.erial.georisques.gouv.fr](http://www.erial.georisques.gouv.fr).

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.



**Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire**

- L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 ☒  
très faible

zone 2 ☐  
faible

zone 3 ☐  
modérée

zone 4 ☐  
moyenne

zone 5 ☐  
forte

**Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

- L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui ☐

non ☒

**Information relative à la pollution des sols**

- Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui ☐

non ☐

**Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T\***

\* catastrophe naturelle, minière ou technologique

- L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T\*?

oui ☐

non ☐

**Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)**

- L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 ?

oui ☐

non ☒

- L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

- > L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

oui ☐

non ☐

- > L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

oui ☐

non ☐

**Documents à fournir obligatoirement :**

- ◆ Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :

☐ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;

☐ un extrait du règlement concernant le bien.

- ◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :

☐ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

- ◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :

☐ la fiche d'information sur le radon disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

- ◆ Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au recul du trait de côte :

☐ un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

☐ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom :

Lieu :

Saint-cloud

Nom :

Signature :

Date :

21/07/2025

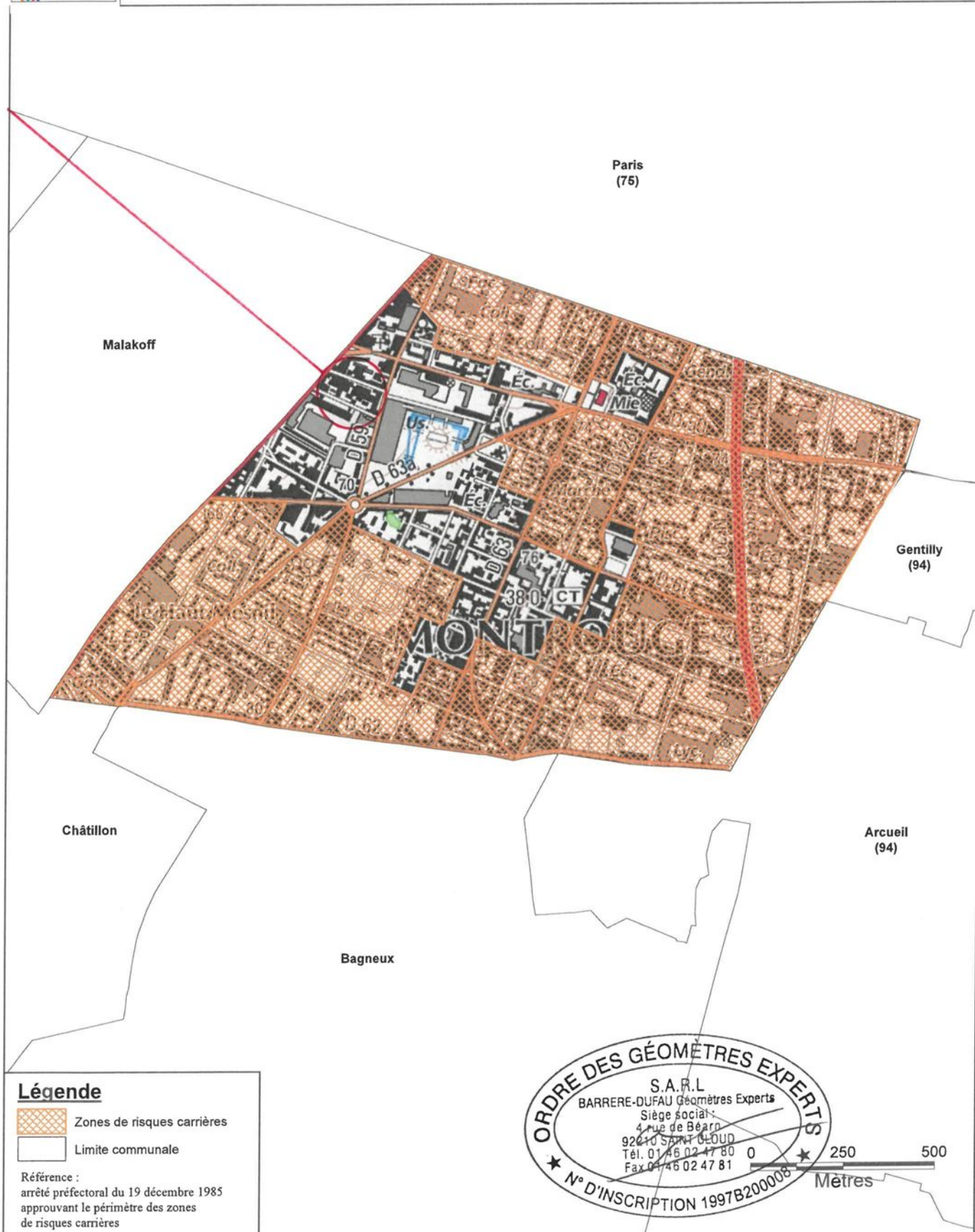
Signature :

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du sol et les pollutions : pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) et [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)



# Périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque



DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

A R R E T E

APPROUVANT LA DELIMITATION DU PERIMETRE DES ZONES DE RISQUES  
LIES AUX ANCIENNES CARRIERES DANS LA COMMUNE  
DE MONTROUGE

Le Préfet, Commissaire de la République  
du département des HAUTS-DE-SEINE  
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 111-3 ;
- VU le Code de l'Expropriation ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1984 prescrivant l'enquête publique pour la délimitation du périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines dans vingt communes du département des HAUTS-de-SEINE ;
- VU les résultats de l'enquête publique, ensemble le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 13 novembre 1985 ;
- VU le rapport de l'Inspecteur Général des Carrières en date du 25 juillet 1985 ;

CONSIDERANT le danger présenté par l'existence d'anciennes carrières souterraines abandonnées sans consolidation, et la nécessité de faire procéder à leur confortement, notamment sous les constructions ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le périmètre délimitant les zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines abandonnées dans la commune de MONTROUGE est approuvé conformément au plan annexé au présent arrêté.

A l'intérieur de ce périmètre, tout projet d'occupation ou d'utilisation du sol fait l'objet d'un avis de l'Inspection Générale des Carrières. L'autorisation peut, si elle est accordée, être subordonnée à des conditions spéciales par l'autorité compétente pour statuer.

ARTICLE 2 : Le plan peut être consulté :

- à la mairie de MONTROUGE
- dans les locaux de la Direction Départementale de l'Equipement des HAUTS-de-SEINE
- dans les locaux de la Sous-Préfecture d'ANTONY.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat et mentionné dans quatre journaux publiés dans le département : "Toutes les Nouvelles des Hauts-de-Seine et de l'Ile-de-France", "Le Courrier des Hauts-de-Seine", "Le Parisien Libéré" et "Le Quotidien de Paris".

Il sera affiché à la mairie, publié par tous autres procédés en usage dans la commune, et annexé au plan d'occupation des sols par arrêté municipal dans un délai d'un mois.

ARTICLE 4 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au maire de MONTROUGE
- au Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'ANTONY
- au Directeur Départemental de l'Equipement
- au Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports - Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
- au Préfet, Commissaire de la République de la Région d'Ile-de-France
- à l'Inspecteur Général des Carrières de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine St-Denis et du Val de Marne.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de la commune de MONTROUGE, l'Inspecteur Général des Carrières et le Directeur Départemental de l'Equipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTERRE, le 19 DEC 1985

¶ Le Préfet, Commissaire de la République,



Le Secrétaire Général des Hauts-de-Seine

Bernard HAGELSTEEN



Préfecture de département

Code postal  
92120

Commune de  
MONTROUGE

Code INSEE  
92049

### Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral  
n° DCPAT 2020-96

du 28 JUIL 2020

mis à jour le | |

#### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N  
prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☒ date 19 | 12 | 1985  
<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations ☐ autres Carrières  
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui ☐ non ☒
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N  
prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date | |  
<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations ☐ autres  
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui ☐ non ☒

#### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  
prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date | |  
<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain ☐ autres  
> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui ☐ non ☒

#### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit  
<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui ☐ non ☒
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui ☐ non ☒

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal  
92120

Commune de  
MONTROUGE

Code INSEE  
92049

page 2/2

**Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire**

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1  
très faible ☒

zone 2  
faible ☐

zone 3  
modérée ☐

zone 4  
moyenne ☐

zone 5  
forte ☐

**Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui ☐ non ☒

**Information relative à la pollution de sols**

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui ☒ non ☐

**Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

- > La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés  
de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre 3

nombre 0

**Pièces jointes \***

**Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits**

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Cartographies relatives au zonage réglementaire**

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de PPR

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

date

28 JUIL. 2020

le préfet de département

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département  
[www.departement.gouv.fr](http://www.departement.gouv.fr)

Le secrétaire général chargé  
de l'Administration de l'Etat  
dans le département  
Vincent BERTON



## **PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**Arrêté préfectoral DCPAT n° 2020-96 du 28 JUIL. 2020 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sur la commune de Montrouge.**

**LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION  
DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5, L. 125-6, L. 125-7 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

**Vu** le décret du 23 août 2016, portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

**Vu** le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des hauts-de-Seine ;

**Vu** le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 qui a modifié l'application de l'information acquéreur/locataire sur les secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

**Vu** le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 19 mars 2013 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/074 du 7 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques sur la commune de Montrouge, modifié par l'arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-098 du 15 septembre 2011,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2017-94 du 26 avril 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 mars 2019 relatif à la mise en place des SIS sur la commune de Montrouge,

**Considérant** qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

**Considérant** l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

**Considérant** l'obligation d'intégrer les SIS dans l'arrêté préfectoral relatif à l'information acquéreur/locataire, prévue à l'article R. 125-24-1. 3° du code de l'environnement ;

**Sur proposition** du secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département,

## **ARRÊTE**

Article 1 : La commune de Montrouge est exposée aux risques naturels de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières souterraines et comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS).

Article 2 : Les éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, prévu aux articles L. 125-5 et L. 125-6 du code de l'environnement, sont consignés dans le dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires est constitué des pièces suivantes :

- d'une fiche de synthèse listant les risques naturels prévisibles et technologiques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés,
- de la cartographie des zones réglementées en l'occurrence, la carte du périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque.

La liste des SIS présents sur la commune de Montrouge est disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de Montrouge et en préfecture des Hauts-de-Seine.

Le dossier d'information est accessible sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement (DRIEE) à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/departement-des-hauts-de-seine-92-r1498.html>.

Article 3 : L'obligation d'information sur les sinistres prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique pour les communes présentant un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique. Ceux-ci sont consultables en préfecture des Hauts-de-Seine et en mairie de Montrouge.

La liste de ces arrêtés est disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

Article 4 : Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont notifiés au maire de la commune de Montrouge.

Une copie du présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Montrouge et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux DDE/GEP n° 2006/074 du 7 février 2006 et DRIEA IDF 2011-2-098 du 15 septembre 2011 sont abrogés.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Article 7 : Monsieur le secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département, Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'énergie et de l'environnement d'Île-de-France et Monsieur le maire de la commune de Montrouge sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le secrétaire général  
chargé de l'administration de l'État  
dans le département,

Vincent BERTON



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier  
l'authenticité des données contenues  
dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 21 juillet 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles.

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

**92120 MONTROUGE**

Code parcelle :  
**000-J-38**



Parcelle(s) : 000-J-38, 92120 MONTROUGE

1 / 9 pages

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?** ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

## SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



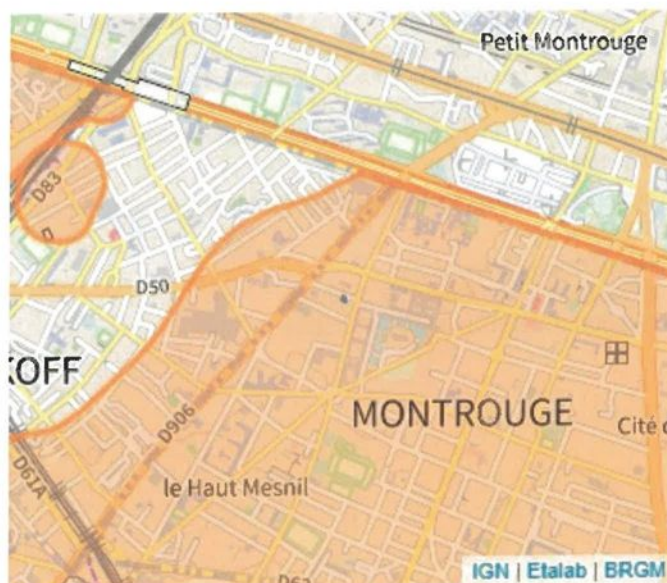
### ARGILE : 2/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



### POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 54 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 2 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)





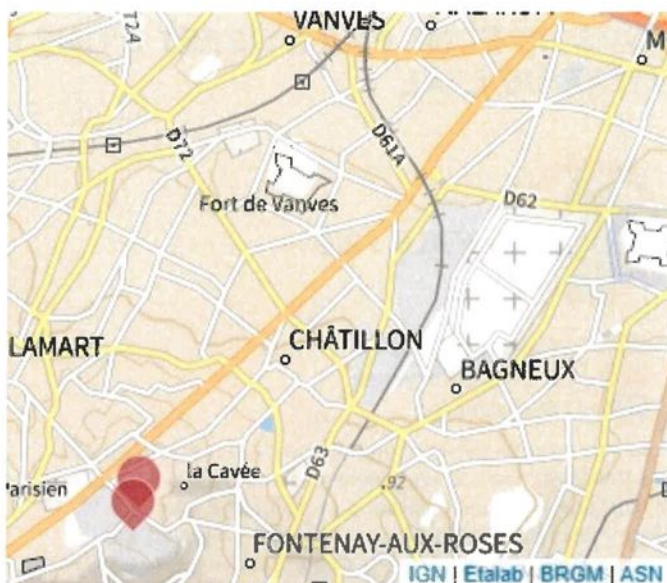
## INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE

Votre bien est situé à moins de 10 km d'une installation nucléaire de base, installation dans laquelle une certaine quantité de substance ou de matières radioactives est présente (ex. réacteurs nucléaires de production d'électricité (centrale nucléaire), installations de préparation, enrichissement, fabrication, traitement ou entreposage de combustibles nucléaires ; etc.).

Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Installation(s) concernée(s) :

- Procédé (FONTENAY-AUX-ROSES)
- Support (FONTENAY-AUX-ROSES)



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 6

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 3

| Code national CATNAT | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE9600301A         | 02/07/1995 | 02/07/1995 | 17/07/1996 | 04/09/1996   |
| INTE9900627A         | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999   |
| NOR19831125          | 05/06/1983 | 06/06/1983 | 25/11/1983 | 01/12/1983   |

Mouvement de Terrain : 1

| Code national CATNAT | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE9900627A         | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999   |

Grêle : 1

| Code national CATNAT | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| NOR19831125          | 05/06/1983 | 06/06/1983 | 25/11/1983 | 01/12/1983   |

Tempête : 1

| Code national CATNAT | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| NOR19831125          | 05/06/1983 | 06/06/1983 | 25/11/1983 | 01/12/1983   |

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

| Nom du site         | Fiche détaillée                                                                                                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EVERGREEN MONTROUGE | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404827">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404827</a> |

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

| Nom du site                                                | Fiche détaillée                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884646">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884646</a> |
| Imprimerie                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884647">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884647</a> |
| Société de presse et publicité                             | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884902">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884902</a> |
| Garage et parc de stationnement                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885000">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885000</a> |
| Imprimerie                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885002">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885002</a> |
| Imprimerie                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885278">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885278</a> |
| Garage-Réparation                                          | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885505">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885505</a> |
|                                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885553">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885553</a> |
| Ciments, Enduits et Revêtements Plastiques pour l'Aviation | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885575">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885575</a> |
| Centre médical                                             | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886101">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886101</a> |
| Usine de traitement de surfaces                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886259">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886259</a> |
| Station-service                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886503">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886503</a> |
| Garage                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886991">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886991</a> |
|                                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887144">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887144</a> |
|                                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887678">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887678</a> |
|                                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887687">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887687</a> |
|                                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888273">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888273</a> |
|                                                            | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888340">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888340</a> |
| Garage municipal                                           | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888412">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888412</a> |
| Laverie blanchisserie                                      | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884163">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884163</a> |

| Nom du site                                                         | Fiche détaillée                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Station-service - Hypermarché                                       | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884496">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884496</a> |
| Atelier de Traitement de Surface                                    | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884497">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884497</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885119">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885119</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885253">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885253</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885500">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885500</a> |
| Garage                                                              | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885793">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885793</a> |
| Laboratoire d'etude et de recherche scientifique et industrielle    | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885857">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885857</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885949">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885949</a> |
| Atelier                                                             | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886212">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886212</a> |
| Imprimerie                                                          | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886099">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886099</a> |
| Ecole supérieure                                                    | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886100">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886100</a> |
| Traitement de surface                                               | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886107">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886107</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886665">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886665</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886666">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886666</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887360">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887360</a> |
| Imprégnation de bois et fabrication d'objets en matières plastiques | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886987">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886987</a> |
| Imprimerie                                                          | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887014">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887014</a> |
| Imprimerie                                                          | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887025">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887025</a> |
| Fabrication, transformation et/ou dépôt des matières plastiques     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887052">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887052</a> |
| Garage                                                              | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887147">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887147</a> |
|                                                                     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887253">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887253</a> |

| Nom du site                                                     | Fiche détaillée                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887730">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887730</a> |
|                                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887734">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887734</a> |
|                                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887797">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887797</a> |
| Fabrique de cadre en bois                                       | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888114">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888114</a> |
| Imprimerie                                                      | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888137">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888137</a> |
|                                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885498">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885498</a> |
| Pressing                                                        | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887073">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887073</a> |
| Atelier de fabrication de produits fongicides à base de mercure | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887562">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887562</a> |
| Imprimerie                                                      | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888768">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888768</a> |
| Chaudronnerie - Tolerie                                         | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886224">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886224</a> |
| Garage et station-service                                       | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886724">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886724</a> |
|                                                                 | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887012">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887012</a> |
| Garage                                                          | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887215">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887215</a> |

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

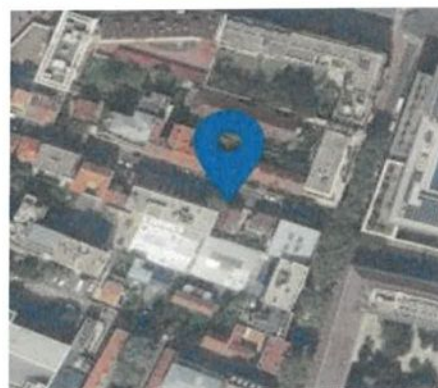
| Nom du site | Fiche détaillée                                                                                                                                                                      |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AREVA       | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00033300101">https://fiches-<br/>risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00033300101</a> |
| LUCIANI     | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00036300101">https://fiches-<br/>risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00036300101</a> |

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

### 📍 Adresse recherchée :

7 Rue Marie Debos, 92120  
Montrouge



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 4 Risques naturels identifiés :



**SÉISME**

à mon adresse :

FAIBLE

sur ma commune :

FAIBLE



**MOUVEMENTS DE TERRAIN**

à mon adresse :

INCONNU

sur ma commune :

EXISTANT



**RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES**

à mon adresse :

MODÉRÉ

sur ma commune :

MODÉRÉ



**RADON**

à mon adresse :

FAIBLE

sur ma commune :

FAIBLE

## 2 Risques technologiques identifiés :



**CANALISATIONS DE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU

sur ma commune :

CONCERNÉ



**POLLUTION DES SOLS**

à mon adresse :

CONCERNÉ

sur ma commune :

CONCERNÉ

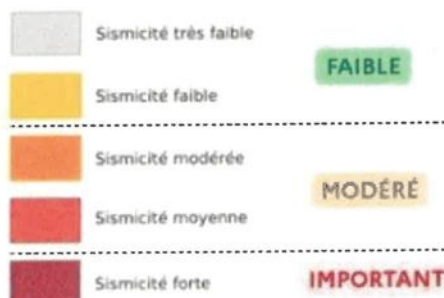
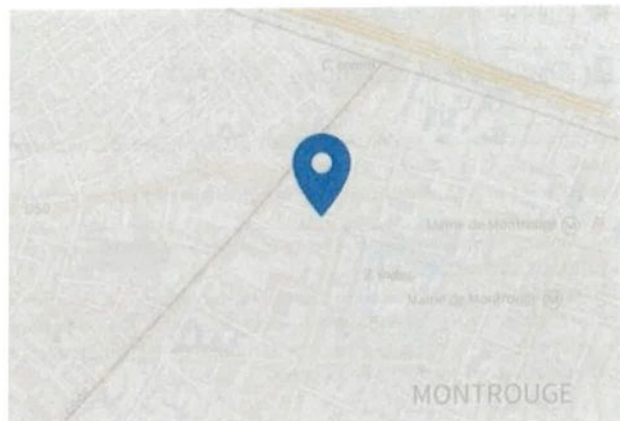
# Risque de séisme près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain près de chez moi

 Risque à mon adresse **INCONNU**

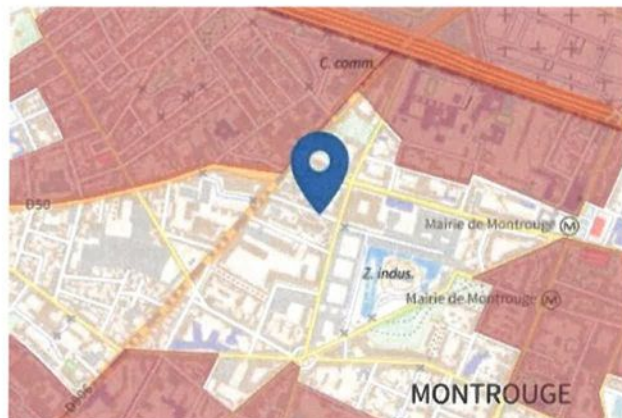
 Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



## Informations détaillées :



### DDRM : DDRM92

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

### 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

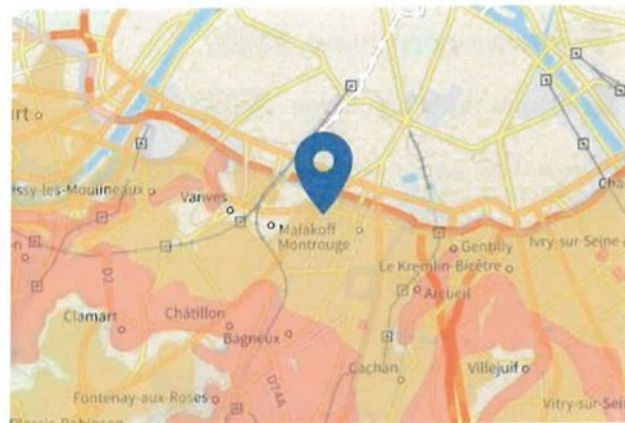
| Code NOR     | Libellé              | Début le   | Sur le journal officiel du |
|--------------|----------------------|------------|----------------------------|
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999                 |

# Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

 Risque à mon adresse **MODÉRÉ**

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



 Faible
  Modéré
  Important

## Informations détaillées :



### **RGA : Échelle réglementaire et obligations associées**

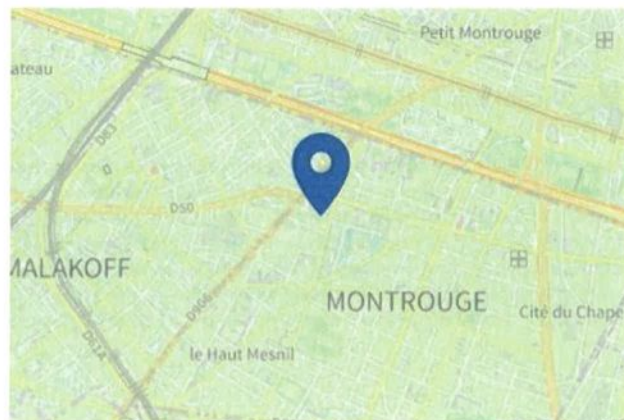
Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

## Risque radon près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



### Informations détaillées :

**1**

#### **RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

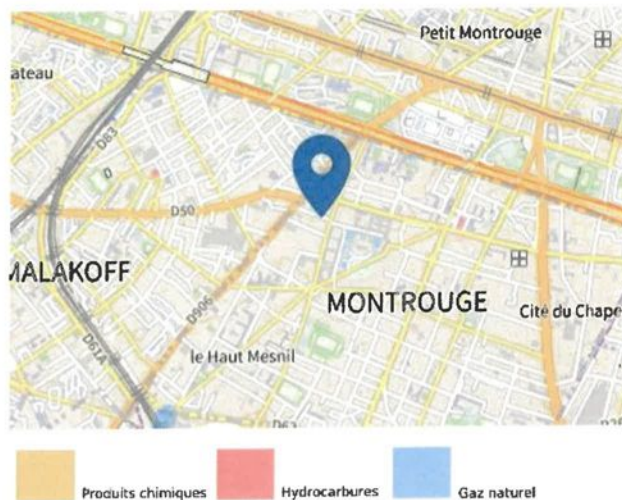
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène) et de la saumure (saumoduc).

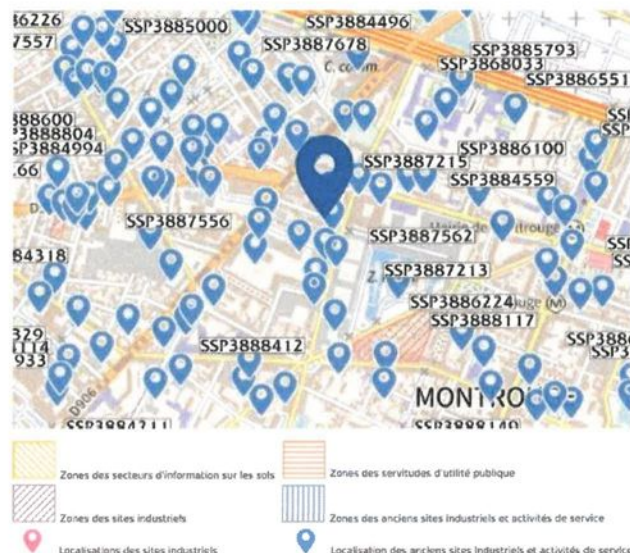


## Risque de pollution des sols près de chez moi

**Risque à mon adresse** **CONCERNÉ**

**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



**Informations détaillées :**

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune. Cliquer sur les liens de la colonne identifiant pour accéder à la fiche

1 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250 m

| Identifiant  | Nom établissement | Statut instruction |
|--------------|-------------------|--------------------|
| SSP000363001 | LUCIANI           | En cours           |

67 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

| Identifiant | Nom établissement | Etat        | Activité principale |
|-------------|-------------------|-------------|---------------------|
| SSP3889022  | Tolerie           | Indéterminé |                     |
| SSP3888768  | Imprimerie        | En arrêt    |                     |
| SSP3888412  | Garage municipal  | En arrêt    |                     |
| SSP3888340  |                   | Indéterminé |                     |
| SSP3888273  |                   | En arrêt    |                     |

## Risque de pollution des sols près de chez moi

| Identifiant | Nom établissement                                                   | Etat        | Activité principale |
|-------------|---------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------|
| SSP3888137  | Imprimerie                                                          | En arrêt    |                     |
| SSP3888114  | Fabrique de cadre en bois                                           | Indéterminé |                     |
| SSP3887797  |                                                                     | Indéterminé |                     |
| SSP3887734  |                                                                     | Indéterminé |                     |
| SSP3887730  |                                                                     | Indéterminé |                     |
| SSP3887687  |                                                                     | Indéterminé |                     |
| SSP3887678  |                                                                     | En arrêt    |                     |
| SSP3887562  | Atelier de fabrication de produits fongicides à base de mercure     | En arrêt    |                     |
| SSP3887556  | Laboratoires cinématographiques                                     | En arrêt    |                     |
| SSP3887360  |                                                                     | En arrêt    |                     |
| SSP3887253  |                                                                     | Indéterminé |                     |
| SSP3887215  | Garage                                                              | Indéterminé |                     |
| SSP3887213  |                                                                     | Indéterminé |                     |
| SSP3887147  | Garage                                                              | Indéterminé |                     |
| SSP3887144  |                                                                     | Indéterminé |                     |
| SSP3887073  | Pressing                                                            | En arrêt    |                     |
| SSP3887061  | Fabrication, transformation et/ou dépôt des matières plastiques     | En arrêt    |                     |
| SSP3887057  | Vente et achat de véhicules automobiles neufs et d'occasions        | Indéterminé |                     |
| SSP3887052  | Fabrication, transformation et/ou dépôt des matières plastiques     | Indéterminé |                     |
| SSP3887025  | Imprimerie                                                          | Indéterminé |                     |
| SSP3887014  | Imprimerie                                                          | Indéterminé |                     |
| SSP3886991  | Garage                                                              | Indéterminé |                     |
| SSP3886987  | Imprégnation de bois et fabrication d'objets en matières plastiques | Indéterminé |                     |
| SSP3886943  | Garage                                                              | Indéterminé |                     |
| SSP3886724  | Garage et station-service                                           | En arrêt    |                     |
| SSP3886666  |                                                                     | En arrêt    |                     |
| SSP3886665  |                                                                     | Indéterminé |                     |

## Risque de pollution des sols près de chez moi

| Identifiant | Nom établissement                                                | Etat        | Activité principale |
|-------------|------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------|
| SSP3886551  |                                                                  | En arrêt    |                     |
| SSP3886514  | Peinture de bâtiment                                             | En arrêt    |                     |
| SSP3886513  | Peinture de bâtiment                                             | En arrêt    |                     |
| SSP3886503  | Station-service                                                  | En arrêt    |                     |
| SSP3886388  | Garage                                                           | Indéterminé |                     |
| SSP3886259  | Usine de traitement de surfaces                                  | Indéterminé |                     |
| SSP3886224  | Chaudronnerie - Tolerie                                          | Indéterminé |                     |
| SSP3886212  | Atelier                                                          | En arrêt    |                     |
| SSP3886107  | Traitement de surface                                            | Indéterminé |                     |
| SSP3886101  | Centre médical                                                   | Indéterminé |                     |
| SSP3886100  | Ecole supérieure                                                 | Indéterminé |                     |
| SSP3886099  | Imprimerie                                                       | En arrêt    |                     |
| SSP3885949  |                                                                  | En arrêt    |                     |
| SSP3885857  | Laboratoire d'etude et de recherche scientifique et industrielle | En arrêt    |                     |
| SSP3885793  | Garage                                                           | En arrêt    |                     |
| SSP3885575  | Ciments, Enduits et Revêtements Plastiques pour l'Aviation       | En arrêt    |                     |
| SSP3885553  |                                                                  | Indéterminé |                     |
| SSP3885505  | Garage-Réparation                                                | En arrêt    |                     |
| SSP3885500  |                                                                  | En arrêt    |                     |
| SSP3885498  |                                                                  | En arrêt    |                     |
| SSP3885279  | Fabrication de produits céramiques                               | En arrêt    |                     |
| SSP3885278  | Imprimerie                                                       | Indéterminé |                     |
| SSP3885253  |                                                                  | Indéterminé |                     |
| SSP3885119  |                                                                  | En arrêt    |                     |
| SSP3885089  | Atelier de stockage et montage de pneus                          | Indéterminé |                     |
| SSP3885002  | Imprimerie                                                       | En arrêt    |                     |
| SSP3885000  | Garage et parc de stationnement                                  | En arrêt    |                     |

## Risque de pollution des sols près de chez moi

| Identifiant | Nom établissement                | Etat        | Activité principale |
|-------------|----------------------------------|-------------|---------------------|
| SSP3884902  | Société de presse et publicité   | En arrêt    |                     |
| SSP3884647  | Imprimerie                       | En arrêt    |                     |
| SSP3884646  |                                  | Indéterminé |                     |
| SSP3884497  | Atelier de Traitement de Surface | Indéterminé |                     |
| SSP3884496  | Station-service - Hypermarché    | Indéterminé |                     |
| SSP3884390  | Blanchisserie                    | En arrêt    |                     |
| SSP3884211  | Garage                           | Indéterminé |                     |
| SSP3884163  | Laverie blanchisserie            | En arrêt    |                     |



**QUE FAIRE  
EN CAS DE...**

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ÉLOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)